

CÉRÉALES /
FRUITS ET LÉGUMES /
HORTICULTURE /
LAIT /
OLÉO-PROTÉAGINEUX /
PÊCHE ET AQUACULTURE /
PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES /
SUCRE /
VIANDES BLANCHES /
VIANDES ROUGES /
VINS /

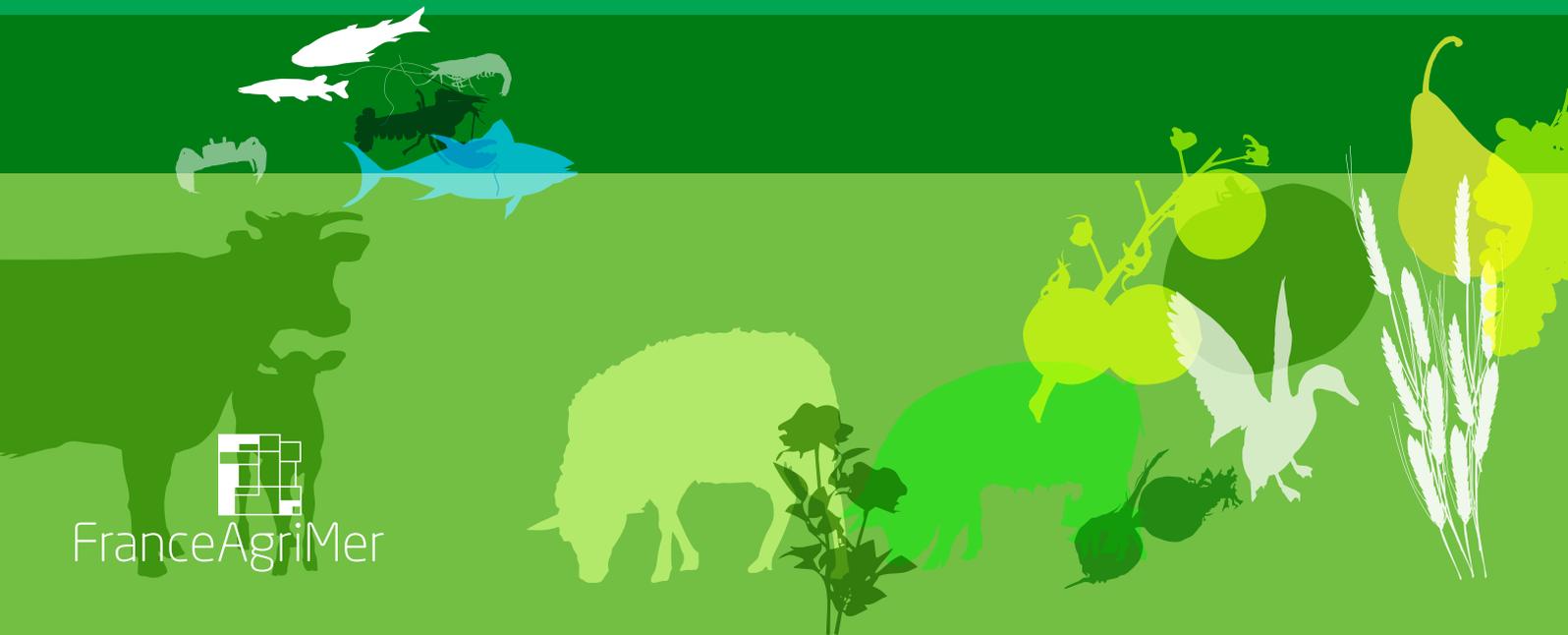
RÉGION

Centre

FranceAgriMer



Les services de FranceAgriMer au sein de
la direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt du **CENTRE**




FranceAgriMer



Quelques caractéristiques de la région **CENTRE**

2,4 millions d'hectares de surface agricole

4,9 milliards d'euros* pour les productions agricoles

• Les céréales occupent plus de **50 %** de la surface et fournissent **42 %** de la valeur des productions

• La production reste diversifiée : colza, vins...

• Les productions animales sont présentes dans **23 %** des exploitations

La région **CENTRE** a une vocation agricole forte. Elle est la **1^{ère}** région française pour la collecte des grains, avec plusieurs opérateurs conséquents de taille nationale, voire internationale, et la **1^{ère}** région productrice de colza.

Avec 25 000 exploitations, l'agriculture occupe **3,3 %** des actifs de la région.

Les industries agroalimentaires (IAA) de plus de 20 salariés (hors stockage et conditionnement) occupent le 13^e rang national en nombre d'emplois, mais **10 %** des investissements nationaux. Elles contribuent à **3 %** du chiffre d'affaires régional et des emplois et sont dominées par les entreprises de transformation de la viande, des fruits, de la meunerie-boulangerie et pâtisserie, ainsi que des produits laitiers.

8 % de la superficie nationale

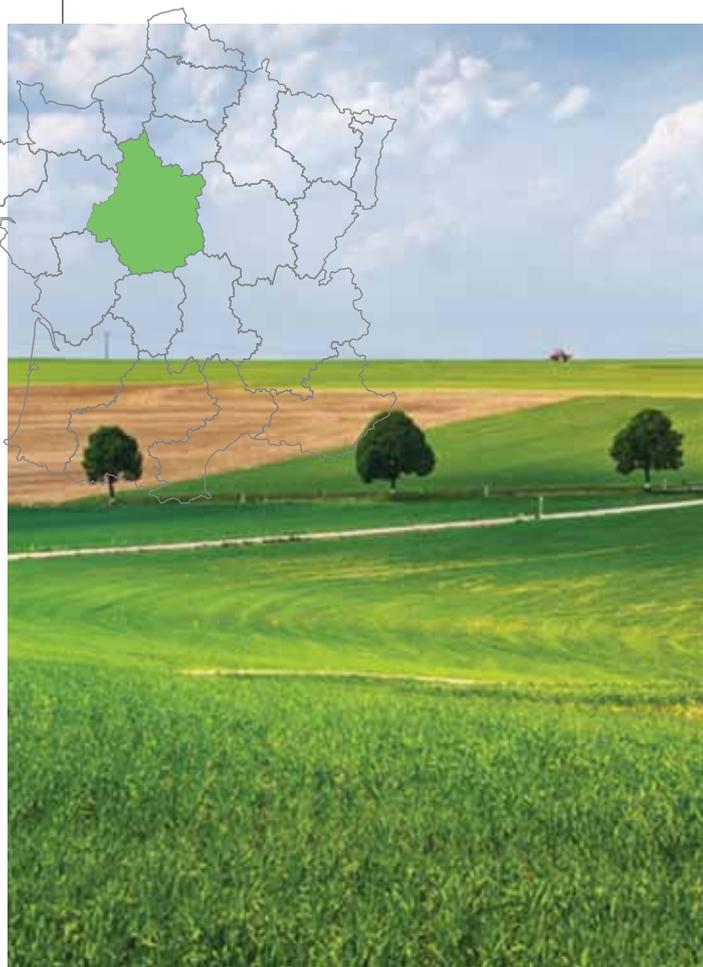
61 % du territoire régional

11,7 % de la surface pour les oléagineux

5,3 % pour les vins AOC*

17 % pour les productions animales*, dont

4 % pour le lait de vache* et de chèvre*



* Valeur de la production agricole, (comptes de l'agriculture provisoires 2012)



CÉRÉALES /
 FRUITS ET LÉGUMES /
 VITICULTURE /
 AITA /
 OLEO-PROTÉAGINEUX /
 PÊCHE ET AQUACULTURE /
 PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES /
 SUCRE /
 VIANDES BLANCHES /
 VIANDES ROUGES /
 VINS /

Le service FranceAgriMer du CENTRE

Les missions de FranceAgriMer en région sont portées par les directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF). Les agents de FranceAgriMer basés en région y sont donc affectés.

Au vu des spécificités de la région CENTRE, la DRAAF a choisi de mutualiser les compétences en matière d'économie de filière, de connaissance du tissu agricole et agroalimentaire et de contrôles des procédures et aides au sein du service régional de l'Économie forestière, agricole et rurale. Les missions FranceAgriMer sont réparties entre deux pôles : Contrôle et Politique de filières. Elles sont gérées par l'équivalent de 12 agents, dont 9 agents de FranceAgriMer.

Au sein du pôle Contrôle, les missions des agents sont :

- suivi de la collecte de céréales, de l'aval, des composantes économiques des acteurs de cette filière et des aides spécifiques à la qualité des céréales ;
- contrôle des aides OCM ou des procédures nationales : Fonds opérationnels pour les fruits et légumes, investissements en viticulture ; aides au titre des programmes d'aides alimentaires ; pesée, classement, marquage des carcasses (PCM) en abattoir ; quotas laitiers...

- enquêtes et suivi statistique, notamment en grandes cultures, en lien avec le service régional d'Information et de statistiques agricoles (SRISE).

Au sein du pôle Politique de filières, les missions des agents sont :

- contribution à l'élaboration des stratégies des filières adaptées au contexte régional, en cohérence avec les cadres nationaux ;
- accompagnement et information des filières sur l'ensemble des dispositifs ; proposition, coordination et adaptation de la mise en œuvre de ces dispositifs, en lien avec les autres financeurs publics du territoire ;
- instruction et liquidation des dossiers des procédures déconcentrées d'aides européennes ou nationales ;
- identification et gestion des situations de crise.

La DRAAF a en charge la mise en œuvre des politiques du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, sous l'autorité du préfet de Région.

Dans ce cadre, elle accompagne les acteurs régionaux des filières agricoles et agroalimentaires qui doivent faire face à de multiples enjeux économiques, environnementaux et sociaux. Ses actions visent ainsi à anticiper et favoriser l'adaptation des filières, notamment au regard des évolutions de la politique agricole commune (fin des quotas laitiers, etc.). Elles s'inscrivent également dans le cadre tracé par l'État pour l'agriculture et les industries agroalimentaires, en particulier la mise en œuvre du projet agro-écologique, la relance de l'effort productif et le développement de l'emploi. Les interventions de la DRAAF concernent ainsi :

- > sur le plan économique : la création de valeur ajoutée dans les territoires, la diversification et l'adaptation de l'agriculture à l'évolution du contexte de la région, la performance économique des entreprises alliée à la limitation des impacts environnementaux, le développement de l'agriculture biologique ;
- > sur le plan de l'environnement : la réduction de la consommation de foncier, la diminution de la dépendance aux intrants, la limitation des impacts sur les milieux aquatiques, l'air et les milieux naturels, le maintien de la biodiversité ;
- > sur le plan social : le développement de l'emploi en milieu rural et la reconnaissance du rôle de l'agriculture pour l'avenir de la région, grâce à l'intégration des problématiques agricoles dans les projets de territoire.

FranceAgriMer, établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, est un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

C'est un lieu d'information, d'échanges, de réflexions stratégiques, d'arbitrage et de gestion pour les filières françaises de l'agriculture et de la pêche, rassemblées au sein d'un même établissement.

FranceAgriMer est chargé :

- > **d'assurer un suivi des marchés** et de proposer une expertise économique qui permet aux opérateurs des filières agricoles et de la mer d'élaborer des stratégies de développement ;
- > **d'organiser le dialogue, la concertation et la mise en œuvre des politiques publiques** au sein des onze Conseils spécialisés de filière ;
- > **de favoriser l'organisation** des producteurs et la coopération avec les régions ;
- > **de gérer** les dispositifs de régulation des marchés ainsi que les aides nationales et communautaires ;
- > **de contribuer** à des actions de coopération technique et au rayonnement des filières à l'international.

Les agents des services territoriaux de FranceAgriMer sont affectés dans les DRAAF. Directement en lien avec les producteurs et opérateurs des filières, les agents des régions assurent l'ensemble des missions de contrôle, de traitement des informations et des demandes d'aides qui sont du ressort de l'établissement national.



PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
CENTRE



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30

www.franceagrimer.fr

Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt
131 rue du Faubourg Bannier / 45042 Orléans cedex 2
Tél. : +33 2 38 77 40 00 / Fax : +33 2 38 77 40 99

Pôle Contrôle
Fax : +33 2 38 77 41 97

srefar.draaf-centre@agriculture.gouv.fr
www.draaf-centre.agriculture.gouv.fr